

# AIDE À LA PRESTATION de broyage

**JUSQU'À  
100 €**  
DE CHÈQUE BROYAGE  
OFFERTS PAR LA  
COMCOM\*



**RÉDUISEZ VOS DÉCHETS,  
BROYEZ VOS VÉGÉTAUX !**

\* À utiliser auprès d'un professionnel du paysage partenaire de l'opération. Offre limitée à 2 chèques de 50 € par foyer et par an. Offre réservée aux particuliers domiciliés sur l'une des douze communes du golfe de Saint-Tropez : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

## AIDE À LA PRESTATION DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX

### Formulaire de demande de « chèque broyage »

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez applique une aide à la prestation de broyage de végétaux auprès des habitants du territoire. Ainsi, afin de réduire les apports de végétaux en déchèterie, la collectivité propose des « chèques broyage » d'un montant de 50 € TTC pour des prestations de broyage réalisées par l'un des professionnels partenaires de l'opération, dans la limite de 2 chèques par foyer par an.

*Cette subvention est conditionnée pour une prestation réalisée par des entreprises conventionnées avec la collectivité. Elle sera versée dans la limite du budget encore disponible alloué à l'opération. La liste des partenaires est disponible sur le site internet de la Communauté de communes.*

#### COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM : Prénom :  
Adresse du domicile :  
Code Postal : Commune :  
Téléphone : Mail :

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les questions ci-dessous visent à mieux vous connaître afin d'ajuster notre action en adéquation avec vos besoins :

**1. Actuellement, que faites-vous de vos résidus de tailles et pelouse ?**

- Broyage/compostage       Apport en déchèterie/plateforme de compostage       Brûlage

**2. Si vous apportez vos végétaux en déchèterie, à combien estimez-vous vos passages ?**

- Une fois par semaine       Une fois par mois       Quelques fois par an

**3. Avez-vous déjà fait appel à un professionnel du paysage pour broyer vos végétaux ?**

- Oui       Non

#### PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Une copie d'un justificatif de domicile (dernier avis d'imposition, facture d'eau ou d'électricité...).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

Avis de la Communauté de communes :

*En signant, j'autorise la Communauté de communes à conserver ces informations afin de m'accompagner dans la réduction de mes déchets*

#### DOSSIER COMPLET à retourner à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

- Par mail : [reduisonsnosdechets@cc-golfedesainttropez.fr](mailto:reduisonsnosdechets@cc-golfedesainttropez.fr)
- Par courrier : Direction des Déchets Ménagers et Assimilés – 2 rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN
- Directement sur place selon les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00